

## ***Communiqué de presse***

### **Faire respecter tous les droits des enfants**

Le 20 novembre 2019 marque le 30<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Sa mise en œuvre est loin d'être satisfaisante en France.

Des milliers d'enfants sont privés du droit à l'éducation malgré la loi qui rend obligatoire la scolarisation de tous les enfants sur le territoire.

De nombreuses entorses au droit commun concernent les enfants vivant en habitat précaire : victimes d'expulsions à répétition, enfants de bidonvilles, enfants ballottés d'hôtel social en squat, enfants roms, mineur-es isolé-es étranger-ères ...

La situation est particulièrement grave en Guyane ou à Mayotte. Dans de nombreux départements l'Aide sociale à l'enfance (ASE), faute de moyens, se dit dans l'incapacité de prendre en charge les mineur-es isolé-es étranger-ères qui relèvent pourtant de sa compétence. À toutes ces difficultés s'ajoutent les obstacles délibérés que constituent les refus d'inscription à l'école par certaines mairies, malgré les rappels à la loi émanant du Défenseur des droits.

Les chiffres de la pauvreté sont alarmants : 2,7 millions d'enfants vivent dans des familles dont les ressources sont inférieures à 60 % du niveau de vie médian soit un enfant sur cinq. Des inégalités intolérables dans un pays aussi riche que le nôtre.

Le 30<sup>e</sup> anniversaire de la CIDE est l'occasion de rappeler que tous les enfants ont les mêmes droits. Le SNUipp-FSU agit au quotidien dans des collectifs tels qu'AEDE (Agir ensemble pour les droits de l'enfant) et le CDERE (Collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms) pour que l'intérêt supérieur de l'enfant, principe fondamental reconnu par les lois de la République ne soit pas soumis aux aléas des restrictions budgétaires et des politiques gouvernementales.

Dans le cadre de cet anniversaire, le collectif *Dynamique de la Convention aux actes*, dont est membre le SNUipp-FSU, publiera douze actes et recommandations rédigées pour que les droits des enfants soient respectés pour tous et toutes en France.

*Paris, le 19 novembre 2019*